

# COMMUNE D'AUTHEZAT

(Puy-de-Dôme)

## DOSSIER D'INFORMATION COMMUNALE SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Conformément à la loi n° 87-565 du 22 juillet 1987

*Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.*

### Qu'est ce qu'un RISQUE MAJEUR ?

Communément appelé catastrophe, le risque majeur présente deux caractéristiques :

- une gravité exceptionnelle : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement,
- une faible fréquence : on peut être tenté d'oublier le risque et de ne pas se préparer à sa survenue.

### La COMMUNE D'AUTHEZAT peut être concernée par :

#### 1 des RISQUES NATURELS :

- 1-1 tempête (comme en 1999), évènement lié au vent,
- 1-2 séisme : zone 3 de sismicité (intensité modérée),
- 1-3 mouvements de terrain : quelques évènements liés à la sécheresse et aux fortes pluies (coulées de boue). L'intensité d'aléa est faible.
- 1-4 inondations : crues de l'Allier.

#### 2 des RISQUES TECHNOLOGIQUES :

- 2-1 transports de matières dangereuses – intensité d'aléa faible (trafic routier A75 et canalisations de gaz à haute pression),
- 2-2 rupture de barrage (Naussac) – intensité d'aléa forte (la cartographie n'a pas encore été réalisée).

*La COMMUNE D'AUTHEZAT présente peu de dangers permanents mais un risque lié à un évènement exceptionnel demeure, comme partout ailleurs.*

**Le présent document vous informe sur les dangers potentiels et sur la conduite à tenir en cas d'accident. Il est primordial de prévenir pour mieux réagir.**

**Le DICRIM est tenu à disposition à la Mairie d'Authezat**

# 1 RISQUES NATURELS :

## 1-1 TEMPÊTE

### a/ Qu'est ce qu'une tempête ?

Vent > 100 km/h accompagné éventuellement de pluie et de neige, pouvant provoquer :

- ▶ chutes d'éléments de construction (grue, échafaudage...)
- ▶ chutes d'arbres,
- ▶ détérioration des réseaux de distribution électrique et de communication.

### b/ Informations préventives :

- Avant :**
- ▶ tout citoyen doit signaler en Mairie les structures, bâties ou non, présentant des risques pour la sécurité publique,
  - ▶ rentrer le bétail et matériel susceptible d'être emporté,
  - ▶ vérifier les toits,
  - ▶ arrêter les chantiers.
- Pendant :**
- ▶ s'informer du niveau d'alerte (radio, Mairie...),
  - ▶ éviter tout déplacement.
- Après :**
- ▶ réparer même sommairement dans un premier temps,
  - ▶ couper branches et arbres dangereux,
  - ▶ ne pas toucher les câbles tombés à terre.

### c/ Risques sur la commune ?

L'ensemble du Département est exposé au risque tempête.

La dernière tempête ayant provoqué quelques dégâts matériels remonte à décembre 1999.

## 1-2 RISQUE SISMIQUE

### a/ Qu'est ce qu'un tremblement de terre ?

Il provient de la fracturation brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et se traduisant par des vibrations transmises aux bâtiments.

### b/ Informations préventives :

- Avant :**
- ▶ application des règles de construction parasismique afin de renforcer la résistance des bâtiments.
  - ▶ Aucune prévision n'est opérationnelle en ce moment.
- Pendant :**
- ▶ prendre garde aux chutes d'objets,
  - ▶ à l'intérieur, s'abriter sous une table solide ou à l'angle d'un mur,
  - ▶ dans la rue, s'éloigner des constructions,
  - ▶ au volant, rester dans son véhicule, loin de ce qui peut tomber.
- Après :**
- ▶ couper l'eau, le gaz et l'électricité,
  - ▶ s'informer du niveau d'alerte (radio, Mairie)
  - ▶ ne pas fumer, ouvrir fenêtres et portes en cas de fuite de gaz,
  - ▶ s'abriter dans un lieu isolé, à l'abri,
  - ▶ ne pas toucher les câbles tombés à terre,
  - ▶ ne pas téléphoner.

### c/ Risques sur la commune ?

La Commune d'Authezat est située en zone 3 (risque modéré). Un séisme d'intensité non connue a affecté la Commune le 1<sup>er</sup> mars 1881 d'après la base nationale de données du BRGM.

## 1-3 MOUVEMENTS DE TERRAINS

### a/ Qu'est ce qu'un mouvement de terrain?

- 2 types :
- mouvements de terrain différentiels
  - coulée de boue

### b/ Informations préventives :

- Avant :**
- ▶ s'informer des risques encourus et des gestes de sauvegarde,
- Pendant :**
- ▶ fuir latéralement,
  - ▶ ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.
- Après :**
- ▶ évaluer les dégâts et les dangers potentiels,
  - ▶ informer les autorités.

### c/ Risques sur la commune ?

Aucun mouvement de terrain significatif n'a été recensé par le BRGM.

## 1-4 RISQUE INONDATION

### a/ Qu'est ce qu'une inondation?

Submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables. Elle peut être due à une augmentation du débit d'un cours d'eau (Allier) provoquée par des pluies importantes ou par la rupture d'un barrage.

### b/ Informations préventives :

- Avant :**
- ▶ assurer l'étanchéité des réseaux privatifs situés sous le niveau de la chaussée,
  - ▶ prévoir l'évacuation avant qu'il ne soit trop tard,
  - ▶ aider les voisins, les personnes âgées,
  - ▶ fermer portes et fenêtres,
  - ▶ couper gaz et électricité.
- Pendant :**
- ▶ s'informer de la montée des eaux (radio, Mairie),
  - ▶ attendre les consignes des autorités.
- Après :**
- ▶ ventiler les pièces,
  - ▶ chauffer dès que possible,
  - ▶ contrôler les circuits électriques avant de rétablir l'électricité,
  - ▶ faire l'inventaire complet des dommages.

### c/ Risques sur la commune ?

Le risque inondation sur la commune d'Authezat est dû aux crues de l'Allier. Il s'agit d'inondations de plaine dont **l'intensité d'aléa est forte**.

### Historique des principaux événements

Date	Type de crue
Novembre 1790	Crue historique la plus importante
Mai 1856	Crue majeure du XIX <sup>ème</sup> siècle
Septembre 1866	Crue de référence
Septembre 1875	Crue majeure du XIX <sup>ème</sup> siècle
Octobre 1943	Crue majeure du XX <sup>ème</sup> siècle
Décembre 1973	Crue décennale
Décembre 2003	Crue trentenaire

source : atlas zone inondable de l'allier (octobre 2005).

La liste des catastrophes naturelles du paragraphe 1-3 recense d'autres événements.

# 2 RISQUES TECHNOLOGIQUES :

## 1-1 TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

### a/ Qu'est ce que le risque de transport de matières dangereuses (TMD) ?

Il est consécutif à un accident de transport par voie routière, ferroviaire, aérienne, maritime.

Les produits dangereux sont multiples. Ils peuvent être inflammables, toxiques, explosifs ou corrosifs.

Ils peuvent provoquer :

- ⇒ Une explosion,
- ⇒ Un incendie,
- ⇒ Un nuage toxique,
- ⇒ Une pollution de l'eau.

### b/ Informations préventives :

#### Avant :

- ▶ s'informer des risques et des conséquences,
- ▶ les informations à la radio.

#### Pendant :

- ▶ si vous êtes témoin de l'accident, donner l'alerte. Ne déplacer les victimes qu'en cas de risque d'incendie ou d'explosion.
- ▶ se mettre à l'abri dans un bâtiment ou quitter rapidement la zone si l'ordre en est donné. En cas de nuage toxique, s'éloigner selon un axe perpendiculaire au vent.
- ▶ boucher toutes les entrées d'air, arrêter ventilation et climatisation,
- ▶ s'éloigner des portes et fenêtres, se rapprocher d'un point d'eau,
- ▶ ne pas fumer, éviter toute flamme ou étincelle, couper le gaz et l'électricité,
- ▶ écouter les consignes à suivre à la radio,
- ▶ se laver en cas d'irritation et si possible changer de vêtements
- ▶ ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

#### Après :

- ▶ aérer le local, respecter les consignes des services de secours.

### c/ Risques sur la commune ?

Il n'existe pas de sources spécifiques d'information pour le TMD (Transport de Matières Dangereuses) dans le département.

L'aléa TMD concerne principalement le trafic routier (A75), et les canalisations de gaz à haute pression.

Le tracé des conduites de gaz à haute pression n'a pas pu être cartographié pour des raisons de sécurité.

**L'intensité d'aléa TMD, sur la commune d'Authezat, est faible.**

## 2-2 RUPTURE DE BARRAGE

La commune est soumise au risque de **rupture du barrage de Naussac** situé en Haute-Loire. **L'intensité d'aléa, sur la commune, est forte.**

Le barrage de Naussac est soumis à PPI (Plan Particulier d'Intervention). L'onde de submersion n'a pas été cartographiée compte tenu de sa date de réalisation (1978). De plus l'étude est en cours de révision. Par conséquent, toute la commune est soumise à l'aléa rupture de barrage.

# LES BONS REFLEXES dans toutes les situations

Ce qu'il ne faut pas faire	Ce qu'il faut faire
<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Se rendre sur le lieu de l'accident ou à proximité : il ne faut pas gêner les secours.</li> <li>⇒ Se déplacer. Ne pas aller chercher les enfants à l'école. Les enseignants les mettront en sécurité</li> <li>⇒ Encombrer les lignes téléphoniques</li> <li>⇒ Fumer. Eviter toute flamme ou étincelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Respecter le signal d'alerte</li> <li>⇒ Disposer d'un poste de radio à piles</li> <li>⇒ Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre</li> <li>⇒ Le code national d'alerte est un signal émis par une sirène.</li> <li>⇒ signal d'alerte : un son montant et descendant émis trois fois durant une minute.</li> <li>⇒ signal de fin d'alerte : un son continu de 30 secondes.</li> </ul>

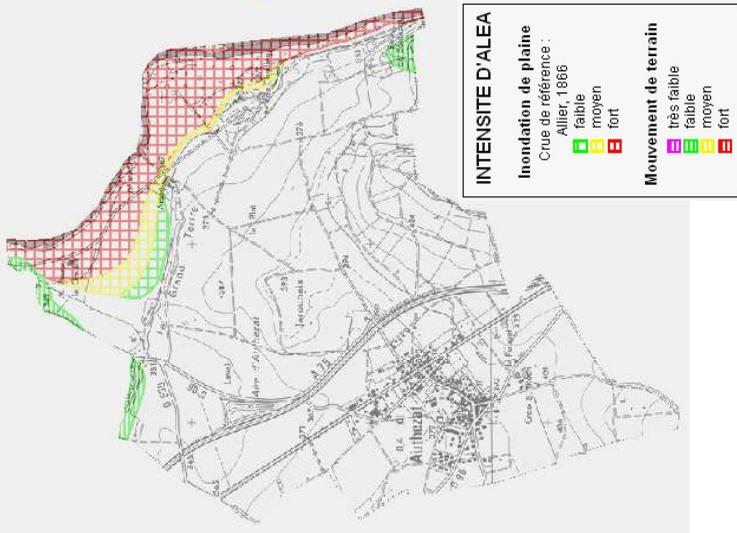
Les numéros d'urgence :	Fréquences des radios
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Pompiers ..... 18</li> <li>▶ Samu.....15</li> <li>▶ GDF.....0 810 433 063</li> <li>▶ EDF.....0 810 333 063</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ France inter.....90.4 ou 90.8 MHz</li> <li>▶ France info.....105.5 MHz</li> <li>▶ France Bleu Pays d'Auvergne.102.5 MHz</li> </ul>

## INFORMATIONS PREVENTIVES

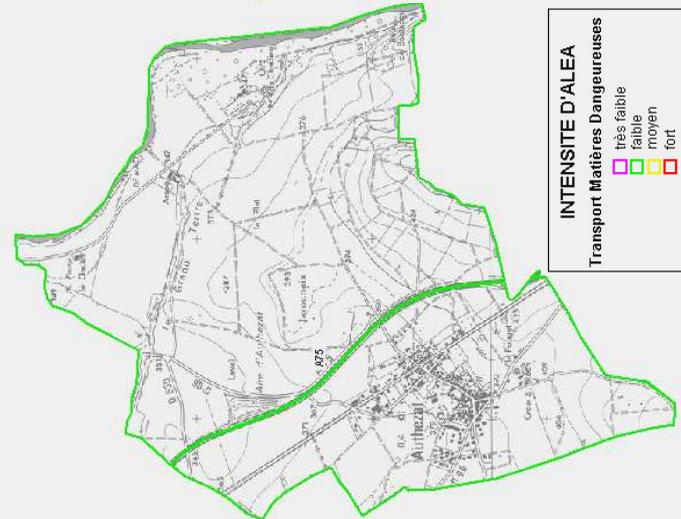
La commune d'AUTHEZAT est concernée par :

<p>Un risque d'INONDATION de type plaine, provoquée par un débordement de la rivière ALLIER et une possible remontée de la nappe phréatique avec stagnation des eaux pluviales (temps de remontée des eaux supérieur à 12 heures). Un suivi permanent des débits permet de mettre en œuvre les mesures de pré alerte ou d'alerte en fonction du dépassement de certains seuils.</p>	<p><b>Avant :</b> – prévoir l'évacuation avant qu'il ne soit trop tard, – aider les voisins, les personnes âgées, – fermer portes et fenêtres, – couper le gaz et l'électricité.</p> <p><b>Pendant :</b> – s'informer de la montée des eaux (radio, Mairie) et attendre les consignes des autorités.</p> <p><b>Après :</b> – faire l'inventaire complet des dommages, – ventiler les pièces, – chauffer dès que possible – contrôler les circuits électriques avant de rétablir l'électricité.</p>
<p>Un risque de MOUVEMENT DE TERRAIN de type coulée de boue, de petite ampleur, provoqué par des infiltrations d'eau dans les terrains en cas de fortes pluies.</p>	<p><i>Les risques de ce type encourus sur la Commune sont mineurs.</i></p>
<p>Un risque SISMIQUE, bien que modéré, ne doit pas être ignoré. La Commune d'AUTHEZAT est située en zone de sismicité 3 (risque modéré). Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Il provient de la fracturation des roches en profondeur. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations. Un séisme est caractérisé par :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• son foyer ou épicentre : point de départ des ondes sismiques,</li><li>• sa magnitude sur l'échelle ouverte de Richter : mesure de l'énergie libérée,</li><li>• son intensité : mesure des dégâts provoqués,</li><li>• la fréquence des répliques et la durée des vibrations qui ont une incidence sur les effets en surface,</li><li>• la faille provoquée.</li></ul> <p>Une étude concernant la sismicité du Département va être menée par l'Observatoire Physique du Globe de Clermont-Fd.</p>	<p><i>Application des règles de construction parasismiques afin de renforcer la résistance des bâtiments.</i></p>

**CARTE ALEAS NATURELS**  
Authézat



**CARTE ALEAS TECHNOLOGIQUES**  
Authézat



**CARTE REGLEMENTAIRE**  
Authézat

